

**MAIRIE DE
MONTAGNAC**

Si vous souhaitez obtenir des informations adressez-vous à :

SERVICE INSTRUCTEUR
SERVICE URBANISME
Résidence la Butte Verte
Boulevard Jacques MONOD
34120 PEZENAS
Tél : 04 67 30 96 34

A RAPPELER DANS TOUTE CORRESPONDANCE

Dossier n° : DP 34162 22 K0044

Reçu le 27/04/2022

Adresse des travaux :

**5 IMPASSE DES MARTINETS
34530 MONTAGNAC**

Nature des travaux : **Piscine sans local technique**

Destinataire :

MR DEROUET STEPHANE

**5 IMPASSE DES MARTINETS
34530 MONTAGNAC FRANCE**

Objet : DECISION TACITE D'OPPOSITION
Classement **sans suite**

Monsieur,

Par lettre en date du 25/05/2022, vous avez été invité à compléter votre dossier relatif à l'affaire visée ci-dessus.

Ces documents ne m'ont pas été fournis dans les délais requis. En conséquence, conformément à l'article R 423-39 du Code de l'Urbanisme, votre demande a fait l'objet d'une décision tacite d'opposition.

Cette décision ne s'oppose pas au dépôt d'une nouvelle demande.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Fait à , le

05 SEP. 2022

M. Yann LLOPIS
Le Maire



(La présente décision est transmise au représentant de l'État dans les conditions prévues à l'article L.421-2-4 du code de l'urbanisme)

05 SEP. 2022